

## Cahier de doléances du Tiers État de Montgesty (Lot)

Tableau des doléances que présentent à Sa Majesté les très fidèles et très soumis sujets habitants de la paroisse de Montgesty.

Sire,

Enfin voici le jour heureux, ce moment désiré où le Roi des Français, cet illustre monarque, lassé de voir cette multitude de sujets manger un pain de larmes, va nous le remplacer par un pain de joie. Votre âme sublime et généreuse, toujours remplie de nos besoins, s'exalte aujourd'hui, veut nous faire savourer la douceur de son joug, et nous prépare la consolation digne de la tendresse d'un père. En effet, Sire, que peut-on attendre de plus satisfaisant ? Vous daignez convoquer devant vous toute la nation : vous voulez que tous les différents ordres y soient reçus, et vous sommez les plus séparés de votre trône, le Tiers état, de venir vous rendre hommage et vous présenter ses doléances. Les rois vos prédécesseurs, quoique altérés de la plus vive ardeur pour le bien de leur peuple, ne purent atteindre à ce prodige d'amour, ils enfantèrent assez de projets et formèrent bien des désirs mais l'exécution vous en était réservée.

Ce sera là, Sire, au pied de ce trône auguste ou ce tumultueux corps de députés, portant entre leurs mains la foi de toute la nation, viendra déposer le fardeau qui l'accable, vous suppliera de l'alléger s'il le juge nécessaire, et le reprendra si Votre Majesté l'exige, comme un acte de soumission dû à son souverain mais cette nation tremblante et timide met toute sa confiance en notre bon roi, et espère de sa bienveillance qu'il ne dédaignera pas de l'écouter dans les représentations qu'elle osera lui faire.

Il n'y a qu'une loi pour toutes les consciences, la même sert de règle au grand et au petit, au pauvre et au riche, elle les conduit toutes au même but et les destine à la même fin. Toutes doivent concourir unanimement à la gloire de l'Être suprême. Pourquoi donc chaque individu ne coopérerait-il pas avec la même égalité au soutien de la Couronne ? Le Clergé et la Noblesse ne doivent-ils pas prendre le même intérêt à la conservation de cette divinité de la terre ? N'ont-ils pas même plus de besoin de contribuer à la soutenir puisque leurs possessions faisant la plus brillante partie de l'État méritent plus d'être défendues ? Dieu était la sauvegarde du troupeau d'Abel. Ce serviteur, animé de la plus vive reconnaissance, lui offrait en hommage ce qu'il y avait de meilleur parmi ces innocentes victimes.

Cet exemple mémorable, que les siècles multipliés n'ont pu effacer, devrait lier l'âme des deux premiers ordres et exciter, dans leurs cœurs, les douleurs amères du repentir de ne s'y être pas conformés envers leur prince.

Mais, sire, votre bras qui ne les a jamais abandonnés et qui les a même rendus tranquilles au milieu des plus justes craintes, leur reproche que, s'ils ne sont ni injustes, ni ingrats, du moins ils ne sont pas raisonnables. Tout dépend de vous, tout vient de vous et tout doit y revenir comme vers son centre. Le Clergé, la Noblesse et le Tiers état ne sont que ce que vous les avez faits comme un bon père vous les alimentez tous comme enfants d'un même père : ils vous doivent tous le même amour et la même redevance c'est la loi de la raison, de la vérité et de la nature.

Vos États, Sire, renferment cependant dans leur enceinte bien des sujets rebelles à cette loi : elle est rejetée par ceux qui occupent les rangs les plus distingués et qui jouissent des plus brillantes possessions mais Votre Majesté, sans doute, fera rentrer cette classe d'hommes dans son devoir, et répandra, d'un pôle à l'autre, que le héros de la terre mérite autant d'hommages du grand que du petit, et que tous, sans distinction, doivent être également vos tributaires. Un impôt territorial, sur tous les fonds, sans réserve, dépendant du royaume, secondera nos vœux. Par cette voie, nous concourrons tous unanimement à la conservation de la Couronne. La levée n'en serait pas difficile et deviendrait très peu coûteuse tous vos fonds resteraient presque entiers, parce que, des mains du fermier, ils passeraient, sans être arrêtés, dans vos coffres.

Si la détresse n'était pas si répandue dans les nuances du Tiers état, il disputerait aux deux premiers ordres ce double avantage de fournir à celles de Votre Majesté mais, accablé depuis des siècles d'impôts et de surcharges, et, n'y ayant eu que lui pour tenir aux frais de la guerre, il s'est plongé dans un état d'abattement et de désolation sans espoir de se remettre, si Votre Majesté compatissante ne lui tend un bras de pitié.

Mais les rayons de bonté qui tiennent d'éclorre de votre sein paternel, les projets que vous venez d'annoncer ont jeté, Sire, dans nos cours une semence d'espoir que vous voulez faire revivre l'âge d'or.

Vous nous permettez, Sire, d'être votre conseil, votre ami, et nous demandez, en quelque sorte, ce que nous voulons être devant vous Sire, vos immuables sujets, et vos victimes s'il le faut. Nous vous renouvelons, dans ce moment, le pacte authentique que nous vous avons toujours fait du plus soumis dévouement. Comme une colonne inébranlable au milieu des plus terribles révolutions, nous vous prions serment que la fidélité sera, ce quelle a toujours été, le témoignage assuré de notre cœur. Si Votre Majesté exige de tous les états qu'ils viennent lui faire leurs représentations sur les changements quelle se propose, elle doit s'attendre à un choc d'opinions dont l'effroi de votre sceptre pourra seul calmer le feu. Chacun priera pour soi, tous mettront l'intérêt de faire trouver leur cause la meilleure ; mais le jugement que l'on entrevoit déjà s'élançant de votre lit de justice, sera sans doute prononcé en faveur du pauvre et de l'indigent.

En effet, Sire, nous parlons pour notre paroisse, celle de Montgesty en Quercy, qui ne fait à peu près qu'une avec toutes celles de la province. Le tiers de son sol est inculte, sans pouvoir même servir de pacage. Le reste en général est si sec et si aride qu'à peine il donne 4 pour 1, celui qui a semé 5 sacs de grains dans son champ en recueille 20. Le décimateur en perçoit un onzième, le seigneur un huitième. Votre Majesté un autre huitième, ce qui s'élève à 11 sacs 3/4 à peu près, et le reste expire certainement entre les mains du cultivateur pour le salaire de la main-d'œuvre indispensablement nécessaire à la culture de son champ. Il faut que les menus grains, presque toujours emportés par les injures de l'air, fournissent<sup>1</sup> eux seuls à la subsistance d'une famille qui, pour peu nombreuse qu'elle soit, a tout mangé avant la moitié de l'année, et est obligée de vivre, le reste du temps, d'expédients ou d'emprunts presque toujours refusés aux nécessiteux et aux misérables.

La vigne n'est qu'une sangsue ; elle ne sert aujourd'hui qu'à épuiser le petit grenier du vigneron et à étancher sa soif. Plus les tonneaux sont pleins, moins il en trouve de l'argent ; cependant l'huissier ou l'employé le forcent d'en compter, et la seule faveur du prix de cette denrée est que près beaucoup de recherches, il soit assez heureux pour pouvoir trouver à la vendre. Les années de disette nous traitent avec autant de dureté le particulier affamé d'argent en fait, si vous voulez, de cette denrée, mais il ne se laisse, pour tout breuvage, que le secours des rosées du ciel.

Ce n'est pas encore là le terme de nos calamités nous en prouvons de bien cuisantes de la part du receveur des droits du contrôle. Le tarif qui a été graduellement augmenté depuis a fait bien du ravage dans les petites facultés de votre peuple, surtout par les interprétations forcées des commis, qui, pour se procurer un avancement, ne cherchent qu'à augmenter leurs recettes, et le tourmentent par des exactions injustes. Le testament du gros laboureur qui laissera 15000 l. de fonds à ses enfants est fixé à 10 l. de principal celui de son voisin qui n'en laisse que 1000 coûte autant. Autre exemple, de 10 enfants que laisse le gros laboureur, un veut sa légitime en fonds : le contrôle de leur partage est perçu sur 15 000 livres, valeur entière du patrimoine, comme si tous venaient à partage : cependant les huit autres préfèrent leurs legs en argent, et le contrôle est perçu sur le montant de leur quittance. Il en est usé de même dans tous les cas qui se présentent cette branche de vos domaines donne, à la vérité, des sommes considérables, mais elles passent en tant de mains, qui, toutes voulant leur honoraire, les rendent aussi moindres qu'un fétu, avant de pouvoir être logées dans vos coffres.

S'il était possible, Sire, sans cependant abolir en entier le contrôle nécessaire à la foi de nos actes, de remédier à cet, abus accablant, vous feriez à votre peuple la grâce digne d'un roi. Vous retireriez même un avantage considérable de la perte qu'elle vous causerait, s'il plaisait votre puissante autorité de s'approprier l'énorme superflu de ces revenus immenses, en rentes ou autrement, jouis par des bénéficiers, prieurs, abbés royaux, évêques et autres cette voie, à coup sûr, ferait regorger vos coffres d'or, vous donnerait infiniment pour alimenter bien des curés et vicaires qui ne vivent, la moitié du temps, que des bienfaits de leurs ouailles. Vos favoris, le pauvre et l'indigent, ne trouveraient pas moins dans cette juste réforme un remède infaillible aux maux qui les oppriment.

Les cabinets de nos illustres magistrats sont tapissés de livres qui contiennent une loi qui, quoique pleine de justice, porte toujours avec elle un poids bien lourd. Il faut être riche pour soutenir un procès. L'orphelin qui le commence n'a pas de quoi le finir, et, avec la meilleure cause du monde, il se laisse envahir ce que la raison et la nature lui avaient accordé.

Il n'y aurait rien, Sire, ajouter au bonheur de vos sujets, que Votre Majesté voulut abrégé la loi et la rendre aussi claire et aussi succincte que celle que vous avez faite à vos troupes militaires que les juges des cours

---

<sup>1</sup> à

bannerettes pussent nous juger, en certains cas, aussi définitivement que ceux d'un sénéchal et présidial : qu'il fût défendu, à moins de grandes circonstances, de passer de ces dernières cours de justice à celles du parlement qu'absolument toutes les formalités inutiles au fait fussent retranchées et enfin que la police déjà éteinte, surtout dans les campagnes, reprit son ancienne rigueur.

Ce serait là le chef-d'œuvre d'un prince, que vous achèveriez de couronner si vous donniez dans toute l'étendue de vos États la liberté de semer du tabac, il nous coûte aujourd'hui 4 francs la livre, et nous l'aurions peut être pour moins de 10 sols ; il est inconcevable les monopoles qui se font dans la levée de l'impôt qui y est établi. Le plus souvent, celui qui est pour empêcher la fraude est le plus frauduleux, de manière que le profit reste pour le commis qui devrait plutôt être à travailler ou faire travailler le champ qui languit faute d'agriculture.

Rien de plus rare que les bras nécessaires pour cultiver l'héritage de nos pères ; une partie est ensevelie dans des guérites sur les portes des villes attentive à troubler les gens à leur passage ; une autre, semblable à un épervier, fait continuellement la ronde, jusqu'à ce qu'elle puisse s'élancer sur la proie ; une autre, vivant de l'indigence du laboureur, se répand dans les campagnes, entre dans la maison de ce misérable qui, n'ayant pas de quoi payer, se voit arracher le meuble le plus utile à son ménage.

Les moyens que nous avons eu l'avantage de vous présenter, Sire, rendront cette espèce d'hommes, ainsi que leurs maîtres dits fermiers généraux, inutiles dans l'emploi qu'ils exerçaient, et fourniront au cultivateur les bras qui lui manquaient pour fertiliser son champ.

L'agriculture ne murmurerait plus de l'oubli qu'on fait de son art ; l'agriculteur revanchera des trophées et des lauriers que les autres arts, tous presque l'aliment du luxe, ont remporté sur le sien, et excitera dans le cœur de Votre Majesté le désir de lui perpétuer ce glorieux triomphe. Ce ne sont là, Sire, qu'une partie des doléances que vous nous avez sommés de vous présenter. Sans des ordres exprès nous n'aurions osé vous les faire. Veuillez Votre Sacrée Personne se laisser attendrir sur notre état déplorable.

Sire, de Votre Majesté le très soumis et très fidèles sujets, habitants de la paroisse de Mongesty, paraphé par nous le 8 mars 1789.